



Convention d'hébergement de site web par le GdS 2754 Mathrice

23 janvier 2009

1 Objet

La présente convention a pour fonction de définir les règles et les usages que doivent respecter les groupes de travail, les réseaux et individus qui disposent d'un site Internet hébergé sur les serveurs du GdS 2754 Mathrice. Cette convention est révisable sans préavis par le comité de pilotage (groupe admin) du GdS 2754 Mathrice. Elle n'a pas pour but d'être exhaustive en termes de lois ou de déontologie.

2 Prérequis

Les sites hébergés doivent entrer dans au moins une des catégories suivantes :

- un laboratoire,
- un groupe de travail,
- un réseau technique, scientifique, administratif ou métier,
- une action scientifique ou technique ponctuelle (journal, événement, colloque, etc.),
- un projet technique ou scientifique,
- une association Loi 1901 exerçant dans le cadre de la recherche et ou l'enseignement supérieur en France,

et doivent être issus d'un organisme de recherche ou établissement d'enseignement supérieur (École, EPST, GIS, GIP, EPIC, EPA, etc.) français ou étranger.

3 Responsabilités de l'hébergé

- Le directeur du laboratoire, ou le chef d'établissement ou le directeur du groupe de recherche ou de service ou le président de l'association est le directeur de la publication ;
- Le directeur de la publication est responsable du contenu des pages du service, de leur pérennité et de leur intégrité ;
- Il désigne une ou plusieurs personnes chargées de la mise en ligne des informations. Ces personnes sont appelées ci-dessous directeur de la rédaction ;
- Le directeur de la rédaction est responsable du bon fonctionnement du site, de sa maintenance, des sauvegardes des données et de sa sécurité, tâches pour lesquelles il peut demander conseil au dispositif d'assistance du service d'hébergement du GdS 2754 Mathrice (appelé équipe support du GdS Mathrice) ;
- Il a un devoir d'information du directeur de la publication ;
- Les auteurs des articles sont responsables civilement et pénalement de leur propos sous l'autorité du directeur de la publication ;
- En cas de diffusion de contenus ne respectant pas les lois et règlements ou pouvant porter un préjudice quelconque, le directeur de la publication et le directeur de la rédaction devront interrompre la diffusion dès que ces faits auront été portés à leur connaissance ;
- En cas d'évolution majeure dans la définition de son site (contenu, public visé, fonctionnalité), le directeur de publication a l'obligation d'en informer préalablement l'hébergeur ;

- Si une évolution des besoins en ressources (consommation processeur, bande passante, stockage) est nécessaire, le directeur de publication doit en faire la demande préalable auprès de l'hébergeur afin de ne pas dégrader le service assuré aux autres sites hébergés sur la plate-forme ;
- Tout changement de responsable, en particulier du directeur de la rédaction doit être signalé à l'équipe support du GdS Mathrice par courrier électronique ;
- Dans le cas où le site diffuse ou traite des données personnelles, une déclaration à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) doit être faite par le directeur de la publication.

4 Contenu et mise en page du site hébergé

4.1 Nature des informations et données hébergées

Les informations et toutes données informatiques hébergées doivent :

- être destinées à un usage scientifique, technique ou administratif dans le périmètre de la recherche ou l'enseignement supérieur,
- si elles sont individuelles, être limitées au cadre strict de l'activité professionnelle dans un organisme de recherche ou un établissement d'enseignement supérieur.

Le contenu du site doit respecter les lois en vigueur, notamment :

- la loi sur les informations nominatives,
- le droit à l'image,
- la neutralité et de la laïcité de l'éducation nationale,
- le droit d'auteur (sur tout document quel qu'en soit la nature et le support).

4.2 Contenu prohibé

Sont interdites :

- les publications de type forum non modéré,
- les pages à caractère commercial ou publicitaire.

En outre, le contenu du site doit être exempt de :

- toute forme d'apologie du crime, du racisme, du négationnisme, ou des crimes de guerre,
- toute forme de provocation et de haine raciale,
- tout propos injurieux ou diffamatoire.

4.3 Informations légales

Le site web doit contenir une page d'informations légales indiquant :

- le nom de l'établissement, du laboratoire, de l'école ou du groupe de travail,
- son adresse administrative,
- le nom, la fonction et l'adresse électronique du directeur de la publication,
- les noms, les fonctions et les adresses électroniques des directeurs de la rédaction et des principaux rédacteurs,
- l'hébergeur : le GdS 2754 Mathrice.

4.4 Charte graphique

Les responsables des sites sont libres d'élaborer leur propre charte graphique. Leur seule obligation est de faire figurer les mentions légales spécifiées au paragraphe précédent.

5 Sécurité des applications web

Les applications installées sur le site web sont susceptibles de présenter des failles de sécurité qui peuvent mettre en cause l'intégrité des données hébergées sur le serveur du GdS 2754 Mathrice. Le directeur de la rédaction est responsable des applications installées sur son site. En conséquence :

- il a l'obligation de fournir par courrier électronique à l'équipe support du GdS Mathrice les applications qu'il installe sur son site ;
- il doit veiller à ce que les applications soient régulièrement mises à jour en fonction des alertes de sécurité qui seront publiées soit par les auteurs du produit soit par l'équipe support du GdS Mathrice ;
- avant de choisir une application, il doit s'assurer qu'il en a la maîtrise technique et qu'il est capable d'en assurer la configuration, la mise à jour et la sauvegarde.

L'équipe support du GdS Mathrice peut à tout moment suspendre sans préavis la publication d'un site en cas de faille de sécurité ou de comportement anormal (consommation anormale de ressources, bande passante, processeur, etc.), avant d'en informer dans les plus brefs délais le directeur de la publication du site et le directeur de la rédaction.

6 Aspects techniques

- Le GDS 2754 Mathrice autorise l'établissement à installer directement (par transfert de fichiers sécurisé SSH, SFTP ou HTTPS), sur le serveur du GDS les pages de son site, à en assurer la mise à jour et à les supprimer ;
- L'espace alloué pour l'hébergement est réservé lors de la création du service, selon les besoins exprimés et peut être augmenté dans les limites du bon fonctionnement de l'ensemble des services. Le directeur de la rédaction devra cependant veiller à la suppression régulière des fichiers inutiles ;
- En fonction de ses besoins le directeur de la rédaction pourra disposer d'une ou de plusieurs bases de données ;
- La taille des bases de données et leurs nombres sont limités afin de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des services.

7 Responsabilité de l'hébergeur

- Le service d'hébergement est proposé à titre gratuit, dans la limite du respect de l'ensemble des clauses de la présente convention ;
- L'hébergeur (le GdS 2754 Mathrice) n'est en aucun cas légalement responsable des préjudices que pourrait causer une interruption de service, qu'elle soit de son fait ou due à une cause extérieure ;
- En cas d'interruption de service, le délai de remise en service ainsi que la restitution d'une partie ou de la totalité des données ne sont en aucun cas garantis par l'hébergeur ;
- L'hébergeur s'engage à avertir par courrier électronique les directeurs de publication de toute modification de la présente convention.

8 Durée de cette convention

Cette convention d'hébergement prend effet à la date de la signature et est reconduite chaque année par tacite reconduction.

9 Fermeture du site

En cas de non respect des règles énoncées dans cette convention, le site web pourra être mis (totalement ou partiellement) hors ligne par l'équipe support du GdS Mathrice. La remise en ligne sera effectuée après avis éventuel du comité de pilotage (groupe admin) du GdS 2754 Mathrice.